

Bruxelles, le 19 août 1991

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE  
ET DE LA FORMATION

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE  
L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

Réf. :ORG/91-92/ 23

C I R C U L A I R E N° 23

16343 N317

OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES.  
lère année d'observation de forme 3.  
Disposition spéciale à titre expérimental pour l'année  
scolaire 1991-1992.  
Règle de l'école la plus proche.

---

Lorsqu'un élève sollicite son inscription en lère  
année d'Observation de forme 3 dans une école d'enseignement  
secondaire spécial qui n'est pas l'école de libre choix la plus  
proche de son domicile faute d'y trouver dans les années  
ultérieures l'orientation qu'il désire suivre, je vous invite à  
prendre contact avec le bureau régional des Transports Scolaires  
dont votre établissement dépend.

Le Ministre de l'Enseignement  
et de la Formation,



J.P. GRAFE